

FAMILLE - SANTÉ

DOMAINE D'ACTIVITÉS - SERVICES À LA POPULATION

Correspondance ROME	E/M J1406	Orthophonie
Correspondance RIME	E/M FPESCS14	Technicien paramédical
Correspondance FPH	E/M 05I20	Orthophoniste

MÉTIER

Définition	Prévient, évalue et prend en charge les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, de compréhension et d'expression du langage oral et écrit par des actes de rééducation constituant un traitement
Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Orthophoniste rééducateur-trice en dyslexie-aphasie-troubles de la voix • Logopède • Logopédiste
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des pathologies en pédopsychiatrie • Renforcement de la prévention primaire et secondaire • Accroissement du vieillissement et des pathologies associées • Évolutions technologiques des équipements et matériels • Actes professionnels décrits au chapitre Ier du titre III du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique • Loi Hôpital, patients, santé et territoires
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Commune, structure intercommunale, département • Généralement rattaché à la direction de la santé et de la prévention
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • L'exercice est décrit dans le décret de compétences relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'orthophoniste n° 2000-721 du 2 mai 2002 • Titulaire d'un diplôme d'État d'orthophoniste • N'exerce que sur ordonnance médicale • Travail dans le cadre de consultation ; en équipe dans le cadre d'institution • Déplacements fréquents au domicile des patients • Horaires généralement réguliers • Disponibilité, déontologie, secret médical • Obligation de suivre un programme annuel de développement professionnel continu (Loi HPST de juillet 2009, art. 59)
Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie dans la prise en charge et la relation aux personnes • Garant de la qualité des soins délivrés, l'orthophoniste reste seul responsable des techniques utilisées dans sa pratique professionnelle, conformément aux données reconnues de la science
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts directs avec les patients • Relations régulières avec le supérieur hiérarchique, l'équipe soignante pour la coordination des soins • Coopération avec les services sociaux et scolaires : éducateurs, psychologues scolaires, personnels des PMI, médecins, ORL, etc. • Contacts avec les entreprises pour le reclassement professionnel
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'emplois : Cadres territoriaux de santé infirmiers, rééducateurs, assistants médico-techniques (catégorie A, filière Médico-sociale)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie • Profession et conditions d'exercice réglementées
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de bilans orthophoniques • Élaboration d'un plan de soins • Réalisation d'actes de rééducation • Information, sensibilisation et accompagnement de l'entourage
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des actions de prévention, d'éducation sanitaire ou de dépistage • Animation d'actions de formation initiale et continue • Réalisation d'études et de travaux de recherche

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Réalisation de bilans orthophoniques

- Conduire un entretien avec un patient et/ou sa famille afin de recueillir des données cliniques
- Analyser la plainte du patient
- Évaluer les capacités et diagnostiquer un trouble ou une pathologie à partir de tests d'orthophonie
- Évaluer le besoin d'investigations complémentaires
- Communiquer un compte-rendu du bilan au médecin prescripteur

Élaboration d'un plan de soins

- Définir les objectifs et le plan de soins
- Choisir les techniques de rééducation et de communication les plus adaptées au trouble et à la pathologie, la personnalité, l'âge, l'origine sociale du patient

Réalisation d'actes de rééducation

- Réaliser une rééducation des anomalies de l'expression orale, des pathologies oto-rhino-laryngologiques et des pathologies neurologiques
- Assurer le maintien et l'adaptation des fonctions de communication du patient
- Conduire des exercices de logique, de mémoire, de techniques de voix, de parole, de langage oral et écrit en individuel ou en groupe
- Apprendre au patient d'autres formes de communication non verbale
- Créer une relation de confiance avec les patients
- Évaluer régulièrement la qualité des pratiques et les résultats des actes d'orthophonie

Information, sensibilisation et accompagnement de l'entourage

- Expliquer les modalités et objectifs de la démarche à l'entourage
- Établir des échanges constructifs avec la famille et les professionnels
- Conseiller la famille en vue d'une démarche d'autonomisation

SAVOIRS

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Physiologie et psychologie
- Neurologie, stomatologie
- Physiologie et anatomie
- Tests d'orthophonie (PEA, exploration de l'audition, audiogrammes, etc.)
- Troubles de langage oral (aphasie, bégaiement, etc.)
- Troubles de langage écrit (dyslexie, déficience de l'orthographe)
- Troubles organiques (laryngotomie, cordes vocales)
- Troubles centraux et cognitifs
- Syntaxe et grammaire de la langue française
- Activités et tests logicomathématiques
- Activités et tests de mémoire et mémorisation
- Tests comportementaux

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Principes de la relation d'aide
- Acteurs sociaux, médico-sociaux et d'éducation

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sectorielle
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Compte-rendu d'activité
RELATION À L'USAGER	Code NSF T1	• Accueil des usagers
INFORMATION - COMMUNICATION - CONCERTATION	Code NSF T2	• Animation de la relation à la population
VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sur les pratiques professionnelles
RELATION À L'USAGER	Code NSF T1	• Accompagnement et traitement de la demande